

# NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2023/051

Genève, le 20 avril 2023

CONCERNE :

## Demande de matériels d'identification des spécimens d'espèces inscrites aux annexes de la CITES

1. À sa 19<sup>e</sup> session (CoP19, Panama City, 2022), la Conférence des Parties a adopté plusieurs Décisions relatives aux matériels et méthodes d'identification des diverses espèces inscrites aux Annexes de la CITES, y compris les demandes pour soumettre, élaborer ou améliorer ces matériels.
2. Les Décisions concernées auxquelles les Parties sont invitées à répondre sont les suivantes :

**a) Matériel d'identification des spécimens d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES**  
**[[Décisions 19.144](#)]**

Les Parties sont encouragées à soutenir les efforts du groupe de travail sur les matériels d'identification en fournissant au Secrétariat des informations sur les matériels d'identification et d'orientation disponibles qui sont utilisés par les Parties, et en particulier par les agents de la lutte contre la fraude et les inspecteurs, pour faciliter l'application de la Convention.

Les matériels d'identification et d'orientation d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES reçus en vertu de la Décision 19.144 seront partagés avec le groupe de travail conjoint sur les matériels d'identification des Comité pour les animaux et pour les plantes, qui sera constitué conformément à la Décision 19.142.

**b) Grands félins d'Asie (*Felidae* spp.) [[Décision 19.109 paragraphe a](#)]**

Les Parties sont invitées à signaler au Secrétariat les projets de recherche en criminalistique, incluant la génétique et d'autres méthodes, menés sur leur territoire et axés sur la mise au point de techniques visant à soutenir la lutte contre le commerce illégal de spécimens de grands félins d'Asie, pour que ces informations soient mises à la disposition des Parties ;

**c) Identification des bois et autres produits du bois [[Décision 19.146](#)]**

Les Parties sont invitées à collaborer avec le Secrétariat et le Comité pour les plantes dans leur mise en œuvre des décisions 19.145 et 19.147 en faisant part de leurs observations ou en apportant des informations sur les points suivants :

- utilité et praticité du répertoire en ligne « [Ressources et outils d'identification du bois](#) », tenant compte de la compilation des ressources d'identification du bois et d'autres produits

ligneux à la fois pour les agents de première ligne de lutte contre la fraude et pour les experts impliqués dans l'identification du bois et d'autres produits ligneux à des fins criminalistiques ou juridiques ;

- espèces d'arbres inscrites aux Annexes de la CITES à privilégier dans le processus de développement ou de partage des bases de données et des outils de référence en matière d'identification, y compris les campagnes d'échantillonnage pour des échantillons de référence certifiés ;
- matériel d'identification pour les espèces du genre *Dalbergia*, tenant compte des progrès décrits dans les documents PC25 Doc. 34 et CoP19 Doc. 84.1, et du matériel d'identification de première ligne pour aider à différencier les espèces ressemblantes dont l'état de conservation n'est peut-être pas préoccupant, comme *Dalbergia sissoo* ;
- techniques et outils disponibles, leurs normes et leur utilité dans l'identification spécifique des espèces et la lutte contre la fraude pour les espèces d'arbres inscrites aux Annexes de la CITES et les espèces ressemblantes ;
- lacunes dans les sources de connaissances actuelles pour l'identification des espèces ligneuses inscrites aux Annexes de la CITES, leur disponibilité et leur utilité, et les difficultés ainsi que les ressources financières requises pour rendre ces outils plus largement accessibles aux Parties ;
- modèles normalisés de relevé d'informations et autres outils pouvant être utilisés par les Parties afin de faciliter le partage d'informations sur le contenu et l'état des collections d'échantillons de bois, et les échanges avec des instituts de recherche, les agences de lutte contre la fraude et d'autres organismes ; et
- méthodes susceptibles d'encourager les échanges au niveau mondial, régional et national de meilleures pratiques en matière de technologies d'identification des bois entre Parties, sans oublier les enseignements de l'expérience sur la manière dont les Parties ont construit leurs capacités et leur expertise relatives à l'identification des bois.

**d) Vautours d'Afrique de l'Ouest (*Accipitridae* spp.) [Décision 19.194 paragraphe b)] :**

Sous réserve de financements externes, le Secrétariat appuie la production de matériels d'identification, plus particulièrement ceux axés sur l'identification des parties et produits des espèces de vautours, à l'attention des agents de la lutte contre la fraude.

Afin d'aider le Secrétariat à mettre en œuvre la Décision 19.194 paragraphe b), les Parties et les parties prenantes concernées sont invitées à partager tous matériels d'identification se concentrant sur les parties et les produits dérivés d'espèces de vautours ou toute information pertinente qui soutiendra la production de tels matériels.

**e) Pangolins (*Manis* spp.) [Décision 19.203 paragraphe a)] :**

Les Parties, les organisations internationales, les agences d'aide internationale et les organisations non gouvernementales ayant développé des outils et des matériels qui pourraient aider les Parties à mettre en œuvre la résolution Conf. 17.10 (Rev. CoP19), ou des matériels d'identification des espèces de pangolins et de leurs parties et produits dérivés, sont invitées à porter ces matériels à l'attention du Secrétariat ;

3. Les Parties et les parties prenantes concernées sont invitées à soumettre toute information utile par courrier électronique à l'adresse [info@cites.org](mailto:info@cites.org) avec copie à [hyeon-jeong.kim@cites.org](mailto:hyeon-jeong.kim@cites.org) en précisant l'objet : "Re : Notification No. 2023/051 on ID materials" et le numéro de décision correspondant, avant le 2 juin 2023.

4. Les informations et les matériels reçus par le Secrétariat seront ajoutés à la base de données du Matériel d'Identification du Collège Virtuel de la CITES et à toutes les autres pages web correspondantes de la CITES, selon qu'il convient.